

« Hitler est parti trop tôt... »

PRESENTATION GENERALE

Lycée professionnel P., établissement difficile situé en ZEP, implanté en banlieue. Accueille 400 élèves des cités proches, majoritairement boursiers. Le fonds social lycéen est fortement sollicité. La structure pédagogique compte de nombreux CAP en alternance, des BEP (électrotechnique, maintenance des bateaux de plaisance) et un bac technologique STI. La cohésion entre les différentes catégories de personnels est un principe de fonctionnement. Depuis peu, deux CPE sont affectés dans l'établissement.

LES FAITS

Septembre : une rentrée ordinaire, de nouveaux élèves, de nouveaux professeurs...

Un jour, une discussion a lieu entre Mme J., CPE, et une enseignante de Vie sociale et professionnelle, Mme P. Celle-ci revient au lycée après quelques années passées dans un collège où elle avait travaillé avec des élèves de Segpa. Elle fait allusion à différents projets menés avec ces élèves difficiles : confection de pâtisseries revendues aux enseignants du collège, repassage de linge etc. La discussion s'engage sur la nécessité d'instaurer un respect mutuel entre les adolescents et les adultes.

Les jours passent et Mme J. constate les difficultés rencontrées par Mme P. dans la prise en charge de ses classes (chahut, punitions collectives, exclusions de cours). Elle enseigne dans toutes les sections (de une à deux heures par semaine). Certains rapports sont remis au chef d'établissement par l'enseignante elle-même. Elle interpelle souvent les CPE sur des problèmes de discipline.

Un jeudi, vers 16h30, M. Robert, CPE, dit à sa collègue Mme J. qu'une aide éducatrice lui a rapporté les plaintes des élèves concernant cette enseignante. Elle aurait prononcé plusieurs fois en quelques jours la phrase suivante: "Hitler est parti trop tôt, il n'a pas fini son travail, au lieu de brûler les juifs, il aurait dû cramer les noirs et les arabes." Le lendemain matin à 8 heures, Mme J. rencontre Mme P. et lui fait part des menaces proférées par les élèves : "on va lui crever les pneus, on va lui brûler sa voiture et nos parents vont venir ". La CPE dit qu'elle va en parler au proviseur. A 9 heures, ce dernier est prévenu et il s'inquiète. Il convoque l'aide éducatrice, recueille son témoignage avant de voir l'enseignante à 11 heures.

Selon Samira, l'aide éducatrice, les élèves lui ont parlé en cours de soutien. Ils ont tous confirmé les accusations contre l'enseignante, sauf deux élèves qui disaient aux autres: " non, elle n'a pas dit ça. "

Selon Mme P., placée elle-même face à la classe en position de martyre, elle aurait dit aux élèves qu'ils étaient des tortionnaires en prenant l'exemple du nazisme. Elle a reconnu que dans son explication, elle avait tenu des propos déplacés, et a promis qu'elle n'aborderait plus ce sujet.

Dans la journée, plusieurs élèves interpellent les CPE (cours, salles d'études...) pour confirmer les propos racistes qu'aurait tenu Mme Perron. Une révolte commence à s'organiser. Les CPE entendent plusieurs élèves. Le proviseur et son adjoint convoquent les élèves qui étaient en cours de soutien avec Samira. Après confrontation des différents témoignages, certains d'entre eux reviennent sur leur déclaration et confirment l'explication donnée par l'enseignante.

En fin de journée, quatre élèves maintiennent leurs accusations.